

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: LGHB 2
Identifiant de Formule Unique (UFI): M300-3039-H007-CU88

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Lubrifiant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: SKF MPT
Adresse: Meidoornkade 14
Code postal: 3992 AE
Ville: AE Houten
Pays: PAYS-BAS
E-mail: sebastien.david@skf.com
Téléphone: +31 30 6307200
Page de garde: www.skf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: 01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)). Belgique: 070 245 245 (Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Eye Irrit. 2;H319
Effets nocifs les plus graves: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Attention

Contient

Substance: acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de calcium;

Phrases H

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

Phrases P

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Information supplémentaire

EUH208 Contient Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, C14-16-18 Alkyl Phénol. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Il n'y a pas eu d'évaluation PBT ni vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS	Numéros CE	No d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6	271-529-4	01-2119492627-25	5 -< 10%		Skin Sens. 1B;H317
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7	01-2119492616-28	3 -< 5%		Skin Sens. 1B;H317
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9	01-2119488992-18	3 -< 5%		Skin Sens. 1;H317
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de calcium	1335202-81-7	932-231-6	01-2119560592-37	1 -< 2,5%		Skin Irrit. 2;H315 Eye Dam. 1;H318 Aquatic Chronic 3;H412
C14-16-18 Alkyl Phénol	1190625-94-5	931-468-2	01-2119498288-19	0,1 -< 1%		Skin Sens. 1B;H317 STOT RE 2;H373

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H..

Commentaires sur les ingrédients:

Les huiles minérales dans le produit contient < extrait de DMSO 3% (IP 346).

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Sortir à l'air frais, rincer la bouche avec de l'eau et moucher soigneusement le nez. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021
Version: 2.3.0

Contact cutané:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-œil) durant au moins 5 minutes. Bien ouvrir l'œil. Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement. Le produit contient de petites quantités de Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, C14-16-18 Alkyl Phénol. Il peut provoquer une réaction allergique chez les gens ayant une allergie connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non-inflammable mais combustible. Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé, et les gaz toxiques suivants peuvent se former : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone/ Oxydes de soufre/ Gaz nitreux/ Aldéhydes.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant ainsi qu'une combinaison de protection chimique lorsqu'un contact physique (proche) est probable. Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage. Mettre des gants. Au cas où la ventilation est insuffisante, utiliser un masque respiratoire.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède: Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit dispersé et le récupérer pour un recyclage éventuel, ou le collecter dans un récipient à déchets approprié.

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon humide.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-œil. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Ne pas stocker avec: Oxydants forts. Stocker dans un endroit sec. Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisations spécifiques en plus des utilisations identifiées au point 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle: Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.

Méthodes de mesure: Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

Base légale: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret 2019-1487 du 27 décembre 2019).

PNEC

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, cas-no 68584-23-6

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	1 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	10 mg/l			
PNEC sediment (eau douce)	723500000 mg/kg dw			
PNEC sediment (eau de mer)	723500000 mg/kg dw			
PNEC soil (sol)	868700000 mg/kg dw			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	100 mg/l			
PNEC oral (aliments)	16,667 mg/kg food			

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, cas-no 70024-69-0				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	1 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	10 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	723500000 mg/kg dw			
PNEC sédiment (eau de mer)	723500000 mg/kg dw			
PNEC soil (sol)	868700000 mg/kg dw			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	100 mg/l			
PNEC oral (aliments)	16,667 mg/kg food			
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, cas-no 61789-86-4				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	1 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	10 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	226000000 mg/kg dw			
PNEC sédiment (eau de mer)	226000000 mg/kg dw			
PNEC soil (sol)	271000000 mg/kg dw			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	1000 mg/l			
PNEC oral (aliments)	16,667 mg/kg food			
C14-16-18 Alkyl Phénol, cas-no 1190625-94-5				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,100 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,010 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	1 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	4266,16 mg/kg dw			
PNEC sédiment (eau de mer)	426,62 mg/kg dw			
PNEC soil (sol)	852,58 mg/kg dw			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	100 mg/l			

DNEL - travailleurs

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, cas-no 68584-23-6					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	3,33 mg/kg bw/day				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0,66 mg/m ³				
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, cas-no 70024-69-0					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0,66 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	3,33 mg/kg				
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de calcium, cas-no 1335202-81-7					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	1,7 mg/kg bw/day				
C14-16-18 Alkyl Phénol, cas-no 1190625-94-5					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	1,17 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	0,30 mg/kg bw/day				

DNEL - ensemble de la population

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, cas-no 68584-23-6					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	1,667 mg/kg bw/day				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0,33 mg/m ³				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	0,8333 mg/kg bw/day				

Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, cas-no 70024-69-0

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0,33 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	1,667 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	0,8333 mg/kg bw/day				

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de calcium, cas-no 1335202-81-7

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	85 mg/kg bw/day				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Équipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Équipement de protection individuelle, protection des mains:

Dans l'éventualité d'un contact direct avec la peau, porter des gants protecteurs: Type de matériau: Nitrile. Le temps de pénétration n'a pas encore été déterminé pour ce produit. Changer souvent de gants. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

fournisseur de gants.

Equipement de protection individuelle, protection respiratoire:

Non exigé.
 Au cas où la ventilation est insuffisante, utiliser un masque respiratoire. Type de filtre: A. P.
 La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Matière solide
Couleur	Marron clair
Odeur	Caractéristique
Solubilité	Insoluble dans: Eau.
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant.

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée	
Point d'inflammation	Aucune donnée	
Taux d'évaporation	Aucune donnée	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative	0,900	(20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Seuil olfactif	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Densité	900 kg/m3	(20 °C)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec: Oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021
Version: 2.3.0

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec l'humidité et l'eau. Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé ou chauffé à de fortes températures, et les gaz toxiques suivants peuvent se former: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone/ Oxydes de soufre/ Gaz nitreux/ Aldéhydes.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - par voie orale:

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, cas-no 68584-23-6

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		> 5000mg/kg		OECD 401	

Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, cas-no 70024-69-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		> 5000mg/kg		OECD 401	

acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, cas-no 61789-86-4

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		> 16000mg/kg bw			

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de calcium, cas-no 1335202-81-7

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		4445 mg/kg bw			

C14-16-18 Alkyl Phénol, cas-no 1190625-94-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		2000 mg/kg bw			

Son ingestion peut indisposer. Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, cas-no 68584-23-6

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

Lapin	LD50		> 5000mg/kg bw		OECD 402	
-------	------	--	----------------	--	----------	--

Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, cas-no 70024-69-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	LD50		> 5000mg/kg		OECD 402	

acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, cas-no 61789-86-4

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	LD50		> 4000mg/kg			

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de calcium, cas-no 1335202-81-7

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		2000 mg/kg bw			

C14-16-18 Alkyl Phénol, cas-no 1190625-94-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		2000 mg/kg bw			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par inhalation:

LGHB 2

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE (poussières/brouillard)		137,20 mg/l			

acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, cas-no 61789-86-4

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	CL50 (aérosol)	4 h	> 1,9mg/l			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée: Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmolement.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Selon les tests réalisés, le produit doit être classé. Le produit contient de petites quantités de Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, C14-16-18 Alkyl Phénol. Il peut provoquer une réaction allergique chez les gens ayant une allergie connue.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

Exposition STOT unique: L'inhalation des poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, cas-no 68584-23-6

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hEL50	> 1000mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hEL50	> 1000mg/l			
Poisson	Cyprinodon variegatus		96hLL50	> 1000mg/l		OECD 203	

Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, cas-no 70024-69-0

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hCE50	> 1000mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	> 1000mg/l			
Poisson	Cyprinodon variegatus		96hLL50	> 10000mg/l		OECD 203	

acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, cas-no 61789-86-4

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hCE50	> 1000mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	> 1000mg/l		OECD 202	
Poisson	Cyprinodon variegatus		96hCL50	> 10000mg/l		OECD 203	

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de calcium, cas-no 1335202-81-7

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Algues	Aucun nom d'espèce n'est indiqué		96hNOEC	500 µg/l			
Algues	Aucun nom d'espèce n'est indiqué		96hLOEC	1 mg/l			

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		96hCE50	29 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	2,9 mg/l			
Poisson	Aucun nom d'espèce n'est indiqué		96hCL50	1 -< 10mg/l		OECD 203	
Crustacés	Daphnia magna		48hLOEC	5,6 mg/l			
Crustacés	Aucun nom d'espèce n'est indiqué		21dNOEC	1,18 mg/l			
Poisson	Aucun nom d'espèce n'est indiqué		72hNOEC	0,23 mg/l			
Crustacés	Aucun nom d'espèce n'est indiqué		48hNOEC	379 µg/l			

C14-16-18 Alkyl Phénol, cas-no 1190625-94-5

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	> 100mg/l		OECD 202	

Le produit contient de petites quantités de substances dangereuses pour l'environnement. Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

N'est pas supposé mobile dans les sols. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation n'a été faite.

12.6. Autres effets néfastes

Les produits à base de pétrole peuvent provoquer une pollution des sols et des eaux.

Classification selon la directive de l'eau allemande (WGK): 2

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface. Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). L'élimination doit se faire conformément à la réglementation locale, régionale et nationale. Il est possible que la réglementation locale soit plus stricte que les exigences

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

régionales ou nationales. Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

Catégorie de déchet: Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 12 01 12* déchets de cires et graisses

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit: Code CED: 15 02 03 Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU:	Ne s'applique pas.	14.4. Groupe d'emballage:	Ne s'applique pas.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	Ne s'applique pas.	14.5. Dangers pour l'environnement:	Ne s'applique pas.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Ne s'applique pas.		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Ne s'applique pas.

Autres informations: Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Tableau maladie professionnelle n°36.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
2.3.0	23/03/2021	Bureau Veritas HSE/ SRU	1, 16

Abréviations:

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
 STOT: Specific Target Organ Toxicity
 DNEL: Derived No Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de

Fiche de données de sécurité

LGHB 2

Remplace la date: 26/02/2021

Date de révision: 23/03/2021

Version: 2.3.0

données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus. Données d'essai.

Liste des déclarations H pertinentes

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Langue du document: FR